

COMPTE RENDU EPREUVE AILE D'OR DE VOL RADIOCOMMANDE CATEGORIE PLANEUR

(à transmettre par le président du club du candidat au CRAM dont relève le club)

CANDIDAT NOM: Prénom :

Date de naissance : N° de licence FFAM :

Adresse :

..... e.mail : @.....

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) :

N° affiliation du club : | _ | _ | _ | _ |

N° du CRAM : |3|0| _ | _ |

NOM PRENOM DU MONITEUR AYANT FORME LE CANDIDAT (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :

.....

EPREUVE (cf. page suivante)

Effectuée le : à

1^{er} officiel NOM: Prénom :

Qualité (préciser président de club, de CRAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) :

Signature:

2^{ème} officiel NOM: Prénom :

Qualité (préciser président de club, de CRAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) :

Signature:

1^{er} essai 2^{ème} essai

Montée correcte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ligne droite de 15 secondes face au vent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cercle complet à gauche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cercle complet à droite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boucle tirée positive	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prise de terrain en "L" ou en "U" se terminant face au vent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atterrissage de précision dans une zone définie de 30 m de diamètre (planeur intact)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect de la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps de vol supérieur à 6 minutes (après le largage ou l'arrêt du moteur)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mettre une croix lorsque la figure est réalisée.

Le candidat a droit à un essai non-concluant.

Date et signature du président du club :

.....

CADRE RESERVE AU CRAM

(bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)

Date de réception compte rendu :

Validation : OUI NON

Signature du président du CRAM :

CADRE RESERVE FFAM

Date de réception :

Date envoi du diplôme (au président du club) :

INFORMATIONS

Dispositions relatives à l'aile d'or

L'épreuve pour une aile d'or peut être passée dès l'année qui suit l'obtention de l'aile d'argent et tant que le candidat dispose d'une licence cadet ou junior en cours de validité.

L'aile d'or peut être tentée plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

L'obtention de l'aile d'or donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

Epreuve à effectuer pour l'aile d'or de vol radiocommandé catégorie planeur

- Montée correcte.
- Ligne droite de 15 secondes face au vent.
- Cercle complet à gauche.
- Cercle complet à droite.
- Boucle tirée positive.
- Prise de terrain en "L" ou en "U" se terminant face au vent
- Atterrissage de précision (planeur intact) dans une zone définie de 30 m de diamètre.

Le temps de vol devra être supérieur à six minutes (après le largage ou l'arrêt du moteur).

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant.

Contrôle de l'épreuve : par deux officiels de deux clubs différents et dont un au moins doit être extérieur au club dans lequel se déroule ou qui organise l'épreuve. Peuvent être officiels :

- . les présidents de club, de CRAM ou de CDAM,
- . les titulaires du DFFA,
- . les juges membres du réseau de contrôle sportif d'aéromodélisme (RCSAM) d'un niveau de qualification agréé ou national,

sous réserve de disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.